

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

12 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène (arrivée à 20h07) — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie — TORRES Gaëlle

Absent(s) excusé(s) : CREBESSEGUES Étienne — MILLET Benoit

Absent(s) : JACQUIER Habiba

Procurat(s) : MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre – Etienne CREBESSEGUES à TORRES Gaëlle

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

-----O-----

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES (ISERE) pour être affiché le 16 décembre 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 15 décembre 2022
Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



DEBUT DE LA SEANCE A 20H05

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2022.

Approbation : 11 + 2

Arrivée de Madame LORIOUX Hélène à 20h07.

I – TAXE D'AMENAGEMENT 2024

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance 2022-883 du 14 juin 2022 ;

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'aménagement est de 3% et n'a pas été révisé depuis 2015, soit depuis sa création. Après renseignement auprès des communes du territoire de la CCBD la commune de la Balme les Grottes est une des seules à appliquer le taux minimal autorisé.

Aussi, suite à la mise en place de l'ordonnance précitée, le nouveau taux ne sera pas applicable au 1er janvier 2023 mais au 1er janvier 2024, le vote pour 2023 ayant dû être voté avant le 1er octobre 2022.

Pour rappel, en vertu de l'article L.331-2 du code de l'urbanisme la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Après concertation, le conseil municipal décide de réviser à la hausse la taxe d'aménagement pour l'ensemble du territoire communal de 2 %. La taxe d'aménagement sera désormais au taux de 5%

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Sans nouvelle(s) délibération(s) de cet ordre, la présente délibération est tacitement reconductible.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

II – MOTION LYON CREMIEU PARFER

L'association Lyon Crémieu ParFer sollicite la commune de La Balme Les Grottes pour délibérer quant à la motion proposée ci-dessous.

Il s'agit d'affirmer le soutien de la commune à la réalisation rapide d'un transport en mode ferré de Lyon à Crémieu sur l'ancien chemin de fer de l'est lyonnais.

Le projet de prolongement de la ligne T3 du tramway de Meyzieu ZI jusqu'à Crémieu date maintenant de plus de 20 ans.

D'étude en étude, d'avant-projet en avant-projet, cette réouverture de la liaison ferroviaire par l'ancien chemin de fer de l'Est lyonnais est constamment reportée au détriment des 110 000 habitants de notre bassin, malgré la ténacité de différents acteurs.

La réalisation de ce projet permettrait de

- Répondre aux besoins de mobilité, diminuer la dépendance des ménages à la voiture et ses coûts induits, sortir d'une zone blanche grâce aux transports collectifs.
- Répondre aux enjeux de transition climatique en conformité avec le plan climat engagé par les collectivités dont le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise.

Rendre effective la solidarité entre les territoires en référence à la mise en place de la ZFE (Zones à Faibles Emissions mobilité). de la Métropole de Lyon qui interdira l'accès au centre-ville aux voitures Crit'Air 2 (2026).

- Développer les activités économique, touristique et faciliter l'accès à l'emploi sur le territoire.

Aujourd'hui la Région Auvergne Rhône Alpes et la Métropole de Lyon font part de leur intention d'avancer sur ce dossier par des co-financements à négocier, mais en reportant une éventuelle réalisation à 2030 au lieu de 2027 comme annoncé précédemment.

D'après l'Association ParFer, il faut agir sans délai car :

- Les évènements des derniers mois nous rappellent l'urgence d'accélérer la transition énergétique.
- Les collectivités doivent s'impliquer de façon globale et cohérente dans des transformations inédites. Au cœur de ces stratégies, la mobilité est un enjeu majeur. Pour réduire leur émission de gaz à effet de serre à horizon 2028, les Communautés de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné et Balcons du Dauphiné ont misé sur le prolongement du T3.
- Le volet « Mobilité » du Contrat de Plan État Région (CPER) avec la Région Auvergne Rhône Alpes fera l'objet d'un avenant spécifique pour début 2023, d'autres projets étant en concurrence avec celui-ci.

Les élus municipaux de la commune de La Balme Les Grottes répondant de ce fait au souhait de l'association Lyon Crémieu ParFer, demandent à toutes les autorités compétentes de :

- de respecter le choix d'une liaison par voie ferrée, comme décidé par le COPIL du 6 mai 2021,
- d'inscrire le prolongement de la ligne de tramway T3 dans le prochain Contrat Plan Etat Région comme dossier prioritaire,
- de s'engager concrètement à trouver toutes les modalités d'organisation et de financement pour cette réalisation.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

III – BOUTIQUE – PRIX COLLECTION 2022

Michèle BONNIN, Adjointe au Maire en charge des Grottes propose les prix de vente qui seront appliqués sur les produits de la collection Boutique pour la saison 2023 :

Article	Prix de vente (TTC)	Article	Prix de vente (TTC)
3 champignons sur socle en verre	50,00 €	Lampe merlin en bois	27,50 €
Animaux plastique GM (Plusieurs versions)	4,00 €	Livre adulte Grottes	9,00 €
Animaux plastique PM (Plusieurs versions)	3,00 €	Livre contes	14,00 €
Apéritifs 75cl (Plusieurs versions)	9,00 €	Livre "Croloulou"	3,00 €
Apéritifs 50cl (Plusieurs versions)	7,00 €	Livre enfant grottes	5,00 €
Autocollant rond (Plusieurs versions)	1,00 €	Livret "Protégez les chauves-souris" 44 pages CPN	5,80 €
Bague enfant (Plusieurs versions)	2,00 €	Livret "Sur les traces des chauves-souris" 84 pages CPN	8,00 €
Balmy en verre	20,00 €	Magnets GM (Plusieurs versions)	5,00 €
Boîte 12 minéraux	6,00 €	Magnets PM (Plusieurs versions)	4,00 €
		Magnets machine (Plusieurs versions)	2,00 €
Boîte à insectes	5,00 €		

Article	Prix de vente (TTC)	Article	Prix de vente (TTC)
Boîte crayons de couleurs	3,50 €	Masque chirurgical adulte ou enfant	0,25 €
Bol (Plusieurs versions)	7,00 €		
Boucles d'oreilles (Plusieurs versions)	6,00 €	Médaille de collection (Plusieurs versions)	2,00 €
Bougie (Plusieurs versions)	8,50 €	Miniguide (Plusieurs versions)	2,00 €
Boule à neige (Plusieurs versions)	6,00 €	Mug Les Grottes de La Balme (Plusieurs versions)	7,00 €
Bouteille isotherme GM (Plusieurs versions)	14,00 €	Mug cuillère (Plusieurs versions)	8,00 €
Bouteille isotherme MM (Plusieurs versions)	10,00 €	Mug émail (Plusieurs versions)	8,00 €
Bouteille isotherme PM (Plusieurs versions)	8,00 €	Œufs à éclore MM (Plusieurs versions)	6,00 €
Bracelet ado (Plusieurs versions)	6,00 €	Œufs à éclore PM (Plusieurs versions)	4,00 €
Bracelet animaux (Plusieurs versions)	6,00 €	Parapluie	9,90 €
Bracelet fille (Plusieurs versions)	4,00 €	Peluche chauve-souris	7,00 €
Bracelet pierre GM (Plusieurs versions)	12,00 €	Peluche GM (Plusieurs versions)	25,00 €
Bracelet pierre MM (Plusieurs versions)	8,00 €	Peluche MM (Plusieurs versions)	13,00 €
Bracelet pierre PM (Plusieurs versions)	6,00 €	Peluche PM (Plusieurs versions)	10,00 €
Bracelet silicone (Plusieurs versions)	2,00 €	Peluche Mini (Plusieurs versions)	6,00 €
Briquet tempête (Plusieurs versions)	5,00 €	Pendentif métal et bois (Plusieurs versions)	4,00 €
Broche en verre	10,00 €	Pendentif pierre (Plusieurs versions)	6,00 €
Carnet GM 20x20cm	10,00 €	Pierre roulée vrac GM (Plusieurs versions)	2,00 €
Carnet MM 16,5x13cm	7,50 €	Pierre roulée vrac PM (Plusieurs versions)	1,00 €
Carnet PM accordéon	4,25 €	Pierres pendentifs GM (Plusieurs versions)	4,00 €
Carnet de terrain 100 pages CPN	1,50 €	Pierres pendentifs PM (Plusieurs versions)	3,00 €
Carte motifs + enveloppe (Plusieurs versions)	2,00 €	Pin's	2,00 €
Carte postale (Plusieurs versions)	1,00 €	Planche 3 autocollants Grottes	2,50 €
Carte postale graines	3,00 €	Planche autocollants chauve-souris	2,00 €
Cartoguide	5,00 €	Planche autocollants fluos	3,50 €
Casquette et bob (Plusieurs versions)	8,00 €	Plaque métal	6,90 €
Casse-noisettes en bois	25,00 €	Porte-clé 3D (Plusieurs versions)	12,00 €
Cendrier (Plusieurs versions)	7,00 €	Porte-clé bois et métal	5,00 €
Champignon GM en verre	25,00 €	Puzzle bois (Plusieurs versions)	5,00 €
Chouette en verre (Plusieurs versions)	15,00 €	Repose cuillère (Plusieurs versions)	6,50 €
Circino (jeu)	24,95 €	Scrap art motifs à gratter (Plusieurs versions)	5,00 €

Article	Prix de vente (TTC)	Article	Prix de vente (TTC)
Couteau bois (toutes versions)	10,00 €	Shooter	4,00 €
Crayon de papier	1,50 €	Stylo (Plusieurs versions)	3,00 €
Crayon de papier animaux (Plusieurs versions)	3,00 €	Sujet chouette poils	5,50 €
Cuillère de collection	5,00 €	Tableau faille / oiseau	40,00 €
Dé de collection	4,00 €	Tableau papillon	32,50 €
Dinosaure plastique GM	18,00 €	Tasse à café espresso (Plusieurs versions)	4,50 €
Dinosaure plastique MM	10,00 €	Tatoo enfants (Plusieurs versions)	2,00 €
Dôme à neige (Plusieurs versions)	10,00 €	Tatoo Siouu (Plusieurs versions)	4,00 €
Ecureuil en verre	20,00 €	Tee-shirt adulte (Plusieurs coloris)	12,00 €
Fossiles (Plusieurs versions)	4,00 €	Tee-shirt enfant (Plusieurs coloris)	10,00 €
Gobelet en plastique (Plusieurs versions)	2,50 €	Tire-bouchon GM en bois	22,50 €
Grenouille en verre	15,00 €	Tire-bouchon PM en bois	15,00 €
Guides nature Lo Parvi (Plusieurs versions)	3,00 €	Torchons (Plusieurs versions)	8,00 €
Hérisson en verre	15,00 €	Totebag (Plusieurs versions)	5,90 €
Jeu 7 familles Bio Viva	9,90 €		
Jeu 7 familles (Plusieurs versions)	5,00 €		
Jumelles (Plusieurs versions)	5,00 €		
Kit d'exploration GM (Plusieurs versions)	10,00 €		
Kit d'exploration PM (Plusieurs versions)	5,00 €		
Kit pendentif pierre + corde + spirale	4,00 €		

Après concertation, le Conseil Municipal valide les tarifs de la collection 2023 de la Boutique des Grottes.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

IV – GROTTES - OUVERTURE GROTTES DE LA BALME

Michèle BONNIN, adjointe au Maire en charge des Grottes de La Balme rappelle la délibération 2021-079 qui précisait l'ouverture du site touristique au grand public d'avril à septembre, pendant les week-ends d'octobre et pendant les vacances scolaires zone A : Hiver, Toussaint et Noël.

Michèle BONNIN rappelle que des modifications mineures pourront intervenir en fonction des contraintes du calendrier de l'année.

Enfin, Michèle BONNIN propose de conserver les périodes d'ouverture sur réservation pour les groupes (scolaires, parascolaires, adultes...) de février à décembre (sauf aux dates de fermetures exceptionnelles) comme explicitées dans la délibération citée précédemment.

Après concertation, le Conseil Municipal valide cette proposition pour application dès la saison 2023 des Grottes de La Balme.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

V - NOMS DES RUES

Stéphanie TAVERNESE ROCHE, 1^{ère} Adjointe au Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour entériner les noms des rues.

Elle rappelle à l'assemblée les délibérations n° 2020 046 du 21/12/2020 et n°2022 036 du 23/05/2022. Très peu de modifications ont été apportées mais selon la réglementation il est nécessaire de lister toutes les rues de la commune de La Balme Les Grottes sur une seule délibération. Cette délibération abrogera les deux délibérations précitées.

Stéphanie TAVERNESE ROCHE rappelle que ces modifications sont réglementaires, et ce, afin de permettre la fourniture de la fibre à tous les foyers de la commune, permettre aux secours de localiser les usagers en détresse mais aussi faciliter la livraison des différents transporteurs.

VILLAGE

Route de Crémieu (anciennement route de Lagnieu)
Route de Crémieu
Rue des Grottes
Rue Noire
Chemin de la Vie de Saint-Pierre
Chemin du Lavoir
Chemin du Ruisseau
Impasse Louis Mandrin
Place du Colonel Piton
Rue de la Courbadière (anciennement la Courbadière)
Impasse des Légionnaires (anciennement la Courbadière)
Chemin de Pré de Vaux
Place du 19 mars 1962
Montée de l'Eglise
Impasse de la Serve (anciennement route de Crémieu)
Rue des Mûriers
Rue de la Soie (anciennement résidence du Chêne)
Rue de l'Ancienne Ecole (anciennement rue des Ecoles)
Impasse du Preillon
Rue du Parc (anciennement lotissement du Parc)
Impasse des Tilleuls (anciennement lotissement du Parc)
Impasse des Chênes (anciennement lotissement du Parc)
Impasse des Acacias (anciennement lotissement du Parc)
Impasse des Erables (anciennement lotissement du Parc)
Impasse des Platanes (anciennement lotissement du Parc)
Route du Dauphiné (anciennement RD 65i)
Chemin du Sablon
Route de Travers
Route de Travers (anciennement rue Centrale)
Route de Travers (anciennement RD 65 h)
Route de Port Michaud
Chemin de Salette
Rue Domaine Grand Champ (anciennement lotissement Domaine Grand Champ)
Rue de Monlieux (anciennement lotissement Domaine Grand Champ)
Impasse de la Garenne (anciennement route de Lagnieu)

VILLAGE (suite)
Chemin des Chaumes
Rue des Ecureuils (anciennement lotissement des Chaumes)
Impasse du Puits
Rue des Pierres Blanches
Rue des Hirondelles
Impasse des Martinets
Place de la Mairie (anciennement route de Lagnieu)

TRAVERS
Chemin du Four Banal (anciennement Chemin du Lavoir)
Chemin du Four Banal (anciennement Chemin de Montaplan)
Chemin du Four Banal (anciennement chemin de l'Aye)
Chemin de Bénétan (anciennement chemin du Marais)

LA BROSSE
Chemin de la Fontaine
Chemin de Beauchêne
Chemin du Port
Chemin des Marais (anciennement chemin du Marais)
Chemin de l'Olivier (anciennement RD 65h)
Chemin du Grangeon (anciennement RD 65h)

CACHENUIT
Impasse de Cachenuit (anciennement hameau de Cachenuit)

PERTEMPS
Chemin de Pertemps (anciennement hameau de Pertemps)

AMBLERIEU
Chemin du Moulin (anciennement hameau d'Amblérieu)
Chemin du Plantet (anciennement hameau d'Amblérieu)
Chemin de la Ferme (anciennement hameau d'Amblérieu)
Chemin de la Gorge du Loup (anciennement hameau d'Amblérieu)

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

VI – ETUDE DE FAISABILITE AMENAGEMENT D'UN CITY STADE

Yves PELERIN, conseiller délégué, présente à l'assemblée un devis émanant d'Ellipse – Géomètres-Experts pour l'étude de faisabilité de l'aménagement d'un City Stade sur le cours de tennis existant pour un montant HT de 1 350,00€.

Si toutefois l'étude est concluante, il précise que la Société Ellipse proposera à la commune un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur la base d'un taux de 6.50% du montant des travaux. Mais cette seconde phase fera l'objet d'une consultation élargie et sera de nouveau présentée à l'assemblée pour délibération.

Après concertation, le conseil municipal approuve le devis présenté par Yves PELERIN et autorise le Maire ou son représentant à engager toute action pour mener à bien cette étude de faisabilité pour un montant HT de 1350,00€ (1620,00€ TTC).

Pour : 11 + 2

Contre : 1

Abstention : 0

VII – CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Considérant le souhait de la commune de mettre en place un Conseil Municipal des Enfants qui sera opérationnel dès l'année 2023,

Considérant que l'objectif de ce Conseil Municipal des Enfants est de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge, qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, etc...), mais aussi par une gestion des projets par eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble des élus.

A l'image d'un conseil municipal d'adultes, les enfants élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

Considérant que le Conseil Municipal des Enfants remplira les rôles suivants :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter.
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles que de la commune.
- Transmettre les souhaits et observations des enfants aux membres du Conseil Municipal de La Balme Les Grottes pour validation ou non validation des projets de l'année.

Considérant que le Conseil Municipal des Enfants sera animé et encadré par l'Adjointe aux Affaires Scolaires et la responsable du service enfance, Stéphanie TAVERNESE ROCHE afin d'offrir un cadre structurant dans l'exercice de ses fonctions.

Considérant que le Conseil Municipal des Enfants réunira des enfants délégués de 6 à 12 pour un an (soit une année scolaire).

Considérant que le Conseil Municipal des Enfants sera présidé par le Maire ou l'Adjointe aux Affaires Scolaires, comme prévu par l'article L.2143-2 du Code des Collectivités Territoriales,

Le règlement définira le cadre du conseil : objectifs, rôle des élus, composition, commissions, démission, radiation, déroulement, séances plénières.

Considérant que le Conseil Municipal des Enfants correspond à une vision intergénérationnelle et moderne de l'action publique. Au-delà du fond, son fonctionnement doit rester ludique et convivial pour les enfants.

Il est proposé au conseil municipal :

- L'approbation de la création du Conseil Municipal des Enfants
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signature de l'ensemble des documents afférents à la mise en place de ce conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver la création du Conseil Municipal des Enfants.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signature de l'ensemble des documents afférents à la mise en place de ce conseil.

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1. Révision des prix des locations salles communales

Jean-Pierre BERTHELOT, Le Maire, informe l'assemblée qu'il est nécessaire de revoir les prix de location des salles communales.

Il précise qu'ils n'ont pas été révisés depuis 2009, soit depuis 14 ans. Les charges de nettoyage ayant considérablement évoluées la commune se voit dans l'obligation d'augmenter les tarifs pour ne pas louer à perte. Il précise que la fourniture d'électricité, chauffage et biens consommables ne sont pas considérés dans cette hausse.

Désignation	Montant actuel	Montant révisé	Dont nettoyage
Salle des Fêtes + cuisine + entretien			
Habitants de La Balme en été du 01/05 au 30/09	255€	340€	168€
Habitants de La Balme en hiver du 01/10 au 30/04	350€	430€	168€
Associations communales exclusivement Salle des Fêtes + cuisine (gratuité pour la première utilisation)	90€	170€	170€
Associations communales exclusivement Salle des Fêtes + Salles des Associations + cuisine	125€	220€	220€
Parrainage	775€	850€	170€
Restaurateurs extérieurs à la commune	820€	900€	170€
Caution	820€	900€	
Petite salle + cuisine + entretien			
Habitants de La Balme en été du 01/05 au 30/09	120€	180€	96€
Habitants de La Balme en hiver du 01/10 au 30/04	140€	200€	96€
Petite salle en plus de la grande salle et la cuisine	35€	100€	50€
Caution	310€	400€	
Petite salle + nettoyage (SANS LA CUISINE)			
Habitants de La Balme en été du 01/05 au 30/09	65€	100€	96€
Habitants de La Balme en hiver du 01/10 au 30/04	75€	110€	96€
Associations communales exclusivement Salle des Associations (si bénéfiques lors de la location de la salle ou repas/apéro dinatoire, sinon gratuité pour les assemblées générales ou réunions officielles).	35€	50€	50€
Caution	310€	400€	

Pour : 11 + 2

Contre : 1

Abstention : 0

2. BOXY

Jean-Pierre BERTHELOT, Le Maire, présente à l'assemblée le projet BOXY.

Fondé en 2018, avec l'ambition d'offrir à tous un accès simple et rapide aux produits essentiels du quotidien et ce, à tout moment, BOXY propose un service à la commune de La Balme Les Grottes de commerce de proximité. Aujourd'hui, avec ses magasins connectés et autonomes implantés en zones de périphérie, BOXY offre aux consommateurs la possibilité d'accéder à un ensemble de produits, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Les élus demandent un temps de réflexion pour étudier ce principe de supérette connectée, les avis étant mitigés.

Ce sujet sera donc débattu ultérieurement.

Fin de la séance à 21h15